

INSTRUMENTS DE MUSIQUE OFFRE RÉSERVÉE AUX ORCHESTRES À L'ÉCOLE



DIFFÉRENTES RAISONS DE CHOISIR VERSPIEREN POUR L'ASSURANCE DE VOS INSTRUMENTS DE MUSIQUE:

- Plus de 30 ans d'expérience dans l'assurance « Instruments de musique »
- Gage de compétence, réactivité, suivi personnalisé
- Un service personnalisé avec une équipe dédiée pour vous accompagner
- Nos 12 000 assurés et nos nombreux partenaires nous font confiance depuis des années : associations, fédérations, orchestres, luthiers, conservatoires et écoles de musique



ASSURANCE TOUS RISQUES INSTRUMENTS DE MUSIQUE

- Couverture des instruments de musique contre tous types de dommages : chute, choc, bris accidentels, vol en véhicule, perte, incendie, dégâts des eaux, etc.
- Couverture des instruments de musique en tous lieux à l'école y compris au domicile des emprunteurs et toutes circonstances : lors de trajets (quel que soit le mode de transport), lors des études scolaire, répétitions, stages
- Couverture des instruments de toute nature (à vent, à cordes, à percussion, sonorisation, accessoires, ...) et de toute valeur
- Instruments garantis en Europe
- Garantie étendue aux instruments confiés



UN REMBOURSEMENT COMPLET EN CAS DE SINISTRE

En cas de sinistre, la déclaration se fait en ligne : <https://musique.verspieren.com/declarer-un-sinistre/>

Nous prenons en charge :

- Le montant des réparations sur devis à concurrence de la valeur assurée
- les frais de déplacement pour transporter et récupérer l'instrument endommagé
- les frais de location d'un instrument de remplacement
- règlement du devis des réparations directement auprès du luthier

VOTRE CONTACT :

Sylvain MEISTERMANN
Tél. : 01 49 64 10 01
E-mail : musique@verspieren.com

15 rue du Landy
LA PLAINE SAINT-DENIS
93210